

DELIBERATION N° 23

Ouverture d'un accueil périscolaire sur le groupe scolaire Langevin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39*

LE 29 SEPTEMBRE DEUX MILLE ONZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 21 septembre 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents: M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°33), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°4), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme. COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n°4), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°4), M. PAJOT Mickaël, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°34), M. ELOY Frédéric (jusqu'à la question n°3), Mme CYPRIEN Jocelyne, Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n°3), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n°3), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie.

Pouvoirs ont été donnés par : M. ELOY Frédéric à M. JUMEL Sébastien (de la question n°1 à n°3), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues, Mme AUDIGOU Sabine à M. LECANU Lucien (de la question n°1 à n°3), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEMOINE Françoise à Mme ORTILLON Ghislaine, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, Adjoint au Maire, expose que depuis 1989, la municipalité a mis en place progressivement des accueils périscolaires dans les écoles maternelles et élémentaires afin de répondre aux besoins de garde des familles.

En maternelle, les écoles : Blainville, Thomas, Louis de Broglie, Feldmann, Marie Curie, Magny bénéficient d'un accueil sur place.

En élémentaire, les écoles Richard Simon, Sévigné, Desceliers, Louis de Broglie, Ferry, Pierre Curie ont également un accueil spécifique.

Les groupes scolaires : Paul Bert, Triolet-Prévert, Sonia Delaunay et Vauquelin-Michelet depuis mars 2011 sont dotés d'un accueil par groupe.

Ainsi seul le groupe scolaire Langevin ne bénéficie pas de ce service.

La répartition des moyens humains prévus sur ces structures permet d'envisager l'ouverture d'un accueil sur ce groupe, sans engendrer de dépenses supplémentaires.

Il est proposé d'ouvrir cet accueil dans les locaux de l'école Langevin maternelle, les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 pour la rentrée scolaire 2011 - 2012. Cet accueil s'organisera à l'identique des derniers qui ont été mis en place, sans distribution de goûter. La tarification sera celle qui s'applique à l'ensemble des accueils. L'encadrement des enfants sera assuré par un personnel formé pour 14 enfants. Selon l'effectif accueilli, l'encadrement pourra être ajusté. Il sera ouvert à destination des enfants scolarisés sur les écoles Langevin-Louise Michel et Langevin élémentaire.

Le coût d'un animateur pour 12h hebdomadaire pour la période de septembre 2011 à juillet 2012 est de :

15,20 € x 3h x 143 jours =	6 520,80 €
15,20 € x 2h x 10 mois (régie) =	<u>304,00 €</u>
Total	6 824,80 €

A préciser que ce coût est prévu dans le budget puisqu'il s'agit de redéploiement de moyens.

Considérant :

- la présentation intervenue lors de la commission consultative de Neuville les Dieppe en date du 14 septembre 2011

- l'avis de la commission n° 4 en date du 20 septembre 2011

Il est proposé au Conseil Municipal de valider l'ouverture de l'accueil périscolaire sur le groupe scolaire Langevin.

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire